Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-118_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Budget Assainissement, décision modificative N°3

Date de convocation :

17/11/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

22

Nombre de votants :

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°118/2025

Le 24 novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GUENNEGUES Jean- Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. BLANCHARD Noël ayant donné pouvoir à M. GUENNEGUES, Mme GOBBE Dorothée ayant donné pouvoir à M. PASQUALINI, M. GOURVEZ Jean-Yves ayant donné pouvoir à M. DEVERRE, M. LARS Roger ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, M. LEZENVEN Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme LASTENNET, Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. LEBRUN, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. DEFLOU

Membres absents et excusés :

Mme CALVEZ Michèle, Mme JAMBOU Laura, Mme LE MONZE Fanchon

M. GUENNEGUES est désigné secrétaire de séance.

Le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements sur les crédits du budget primitif 2025 pour un montant de 37 650 € pour les motifs indiqués ci-dessous :

- ✓ Il convient de prévoir des crédits pour la rémunération du personnel des mois de novembre et décembre 2025
- ✓ Il convient de prévoir des crédits pour un Contrat à Durée Déterminée (remplacement de 1 mois qui n'était pas programmé)

Ces ajustements de crédit sont imputés de la façon suivante :

- ✓ Au crédit en dépense de fonctionnement au c/6411
- ✓ Au crédit en recette de fonctionnement au c/70611

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-118_2025-DE

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Total reports et reprises	0,00 €	0,00 €
Reports	0,00 €	0,00 €
Reprises	0,00 €	0,00 €
Total demandé	0,00 €	0,00 €
Réel et mixte	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €
Total voté	37 650,00 €	37 650,00 €
Réel et mixte	37 650,00 €	37 650,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €

	Total général	
Total budget demandé	0,00 €	0,00 €
Total budget proposé	37 650,00 €	37 650,00 €
Total budget voté	37 650,00 €	37 650,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative N°3 du budget « Assainissement » telle que décrite ci-dessus,
- Décide d'apporter ces modifications au budget « Assainissement »,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 27/11/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Jean Luc GUENNEGUES